L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de l'Orléans et de la Première Municipalité

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI MATIN, 30 AVRIL, 1838.

POUR GOUVERNEUR:

A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

[illegible] que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, ap[illegible] les services généreux de l'administration de [illegible] gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec [illegible] le souvenir des membres du Sénat.

[illegible] que le président du Sénat soit invité à en[voyer] une copie [de cette] résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans [du] 5 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat [de la] Louisiane, que l'administration du gouvernement [illegible] par son gouverneur A. B. Roman, a été [illegible] par la sagesse et la fermeté, et par un zèle [illegible] et infatigable pour le service public [illegible] lois [illegible] a montré fidélité [illegible] de sa conduite [illegible] personnels."

[illegible] Chambre transmette à [illegible] gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès

JOHN SLIDELL.

POUR LE SÉNAT DE LA LOUISIANE.

ALBERT HOA.

[illegible]

Le brick de guerre l'Eclipse est entré hier ce matin, et a échangé un salut avec notre escadre. Il avait mis à la voile de Vera-Cruz la veille du départ du Grampus. On dit qu'il apporte des dépêches pour le ministre français à Washington, et a touché ici pour donner avis du blocus.

CONGRES.

Dans le sénat, le bill supprimant les billets de la banque des E. U. a été soumis à une troisième lecture. Votes pour, 27, contre, 11; majorité beaucoup plus grande qu'on ne s'y attendait et qu'il faut attribuer, suivant le Transcript de Baltimore, aux argumens dont l'ont appuyé MM. Rives et Calhoun. La discussion a été principalement soutenue par ces deux orateurs d'un côté, et MM. White, Preston et Prentiss de l'autre. Les adversaires du bill en ont représenté l'inconstitutionnalité en déclarant que l'objet qu'il se proposait d'atteindre n'était que du ressort de la Pensylvanie. M. Rives, dans un discours plein d'argumens et de talent, combattit cette manière d'envisager le bill. Il prouva que la banque actuelle ne pouvait être considérée que comme corporation et que par conséquent les dispositions du bill étaient en tout point justifiables.

M. Calhoun se rangea du même avis. Le congrès avait, dit-il, pouvoir de rappeler tous actes constitutionnels ou inconstitutionnels et surtout ces derniers, et dans ce cas le congrès était de plus obligé de rappeler tout ce qui était défendu par la constitution. L'objet du bill était de détruire et d'arrêter ce qui était inconstitutionnel. Le pouvoir qui avait donné naissance à la vieille banque, [illegible] de ses soins pour régler la conduite de son agent, la banque actuelle.

La résolution de M. Preston au sujet de la pétition du Texas est fixée à l'ordre du jour pour le 24.

Dans la chambre des représentans, on a ordonné la [illegible] Cumberland. Votes pour, 100, contre, 95.

On discute [illegible] la résolution pour séparer le gouvernement de la presse périodique. Les différens bills [illegible] seront bientôt votés, et la chambre s'occupera alors du bill de la sous-trésorerie.

Dans le sénat, le 21 avril, le comité part [illegible] le dernier duel a [illegible] son rapport, qui fut suivi de la motion d'en [illegible] la considération à [illegible] quinze. Le motion a [illegible] présenté son rapport et M. [illegible] Aucun de ces rapports n'a [illegible] M. [illegible] la Chambre s'ajourne avant [illegible] sur la question. [illegible] s'est [illegible] en expirant.

La Législature de New-York s'est ajournée—[illegible]

LOI GÉNÉRALE DES BANQUES DE NEW YORK.—[illegible]

EXPRESS POUR NEW YORK.

[illegible]

CANADA.—[illegible]

NOUVELLES INTÉRESSANTES D'EUROPE.

[illegible]

LA POLOGNE ET LA RUSSIE.

[illegible]

AMSTERDAM, [illegible]

[illegible]

NOUVELLES [illegible] DU MEXIQUE.

Bureau de la Gazette de Pensacola,

[illegible]

Morts par [illegible] M. [illegible] Coheen, [illegible] M. le Adèle Dalancimer [illegible]

RAPPORT DU GRAND JURY.

En attirant l'attention de nos lecteurs sur le rapport du Grand Jury, que nous publions aujourd'hui nous ne pouvons que rendre justice au zèle éclairé, et à la droiture qui ont dicté ce document. La lecture en est assez intéressante par elle-même, et les faits y sont trop clairement énoncés pour que nous croyons devoir nous en permettre un examen quelque court qu'il soit. Cependant nous ne renonçons pas à nous emparer de quelques uns des faits qui y sont exposés, et à faire sentir à quel point les dispositions invoquées sont pour la plupart indispensables.

A l'honorable J. F. Canonge, juge de la Cour Criminelle du premier district de l'Etat de la Louisiane.

Les membres du grand jury [illegible] pour les paroisses d'Orléans, de Jefferson et de Plaquemines, du premier district de l'Etat de la Louisiane, déclarent sous serment:

Qu'en exécution des devoirs que leur impose la loi, ils ont visité les différentes prisons de cette ville. Ils ont trouvé la geôle de paroisse excessivement sale; le préau, les planchers et les murs des chambres appropriées aux criminels sont d'une malpropreté telle, que si l'on ne se hâte pas de les nettoyer et de les purifier, la prison deviendra nécessairement un foyer de maladies. C'est au moment que [illegible] citerne du Commerce pour que l'eau fût fournie en abondance à la prison. En attendant, il est du devoir du geôlier de faire de son mieux pour nettoyer les chambres et [illegible]. La nourriture des prisonniers confiés dans cette partie de la [illegible] saine et abondante; mais on ne leur fournit ni lits, ni couvertures [illegible] que la civilisation a rendues nécessaires.

Le grand jury recommande que ces objets soient fournis à la prison, et que les prisonniers [illegible] de se laver.

Quant à la partie de la prison qui renferme les détenus pour dettes, on y remarque la même [illegible] propreté [illegible]. Le grand jury est d'avis [illegible]

Le mur de la geôle de paroisse, sur la rue Tremé, est fendu et lézardé. [illegible]

[illegible]

Nouvelle-Orléans, [illegible] 1838.

Signé CHAS. DURBAN [illegible]

H. COURCELLE,	P. SIMMERS,
ROB. WHITE,	A. ORPY,
EDM. MADER,	J. HAYES,
TH. MONTREUIL,	[illegible] ALSTON,
A. LANGSDORFF,	W. [illegible] DUNCAN,
F. VOGEL,	[illegible] DEN [illegible]

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 22 [illegible] 1838.

E. MONTEGUT, [illegible]

FEUILLETON.

THÉATRE.

Bénéfice de Mme Jobey.

[illegible]

JOHN H. HOLLAND, P. [illegible]

[illegible]

☞ Les [illegible] ANTELO [illegible] H. & W. ANDERSON.—30 av

☞ [illegible] JOHN NICHOLSON [illegible]

Collége Jefferson.

L'ELECTION [illegible] Pour ordre de la direction [illegible] WEBRE, secrétaire.

16 av—14

COMMERCIAL.

NEW-YORK, 20 avril.

Vente d'actions.

20 actions Banque des Etats-Unis, 114 1/2
260 do do 114 3/4

COTON—De bonnes affaires ont eu lieu dans les cotons, et à des prix fermes. Les actions sont à la hausse, et tendent encore à augmenter.—Traites sur Philadelphie de 3 à 3 1/2 d'escompte.

New-York, 21 avril 1838.

Vente d'Actions.

50	actions banque des E. ats Unis			115
25	do	do	do	115
100	do	do	do	115
50	do	do	do	115
52	do	do	do	115
150	do	do	do	115
15	do	do	do	115
3	do	do	do	115

Espèces—Or américain de 1 à 1 de prime, [illegible] $15 95 à 16.

Bons de la Trésorerie—Ventes de $2300 à 1 p. cent d'esc.

A Philadelphie, le 20, 125 actions de la Banque des Etats-Unis ont été vendues à 118.

BALTIMORE, 20 avril.

COTON—Nous cotons les ventes de 10 à 11 1/2 cts. l'upland de la Louisiane, qui a été [illegible], a été vendu au dernier prix.

ESPÈCES—Nous cotons les [illegible] à 4 pour cent, et américains 3 1/4 pour cent, [illegible] aux $16 37, [illegible] $15 90, et [illegible] $4 15.

FARINE de Howard street—Les prix ont été fermes pendant toute la semaine à $7 62 1/2, à $7 75 en magasin, et $7 25 en wagons, [illegible] Le marché est ferme, mais [illegible]

FARINE de City Mills—Vente à $7 50 et $7 62 1/2, [illegible]

FARINE de Susquehanna—Les ventes ont été modérées à $7 75, à terme [illegible]

MELASSES—Près de 150 boucauts de Cuba ont été vendus cette semaine de 28 à 30 cents en [illegible], [illegible] 31 cents.

SUCRE—Les chargemens des bricks Damon et Architect, venant de la Nouvelle Orléans, et consistant en 222 boucauts, ont été vendus à $4 65 à $5 55 [illegible] particulière, de la Havane brun à 8 1/2.

Charleston, 25 avril.

Coton—De [illegible] notre dernier rapport [illegible]

Cincinnati, 21 avril.

[illegible]

Farine,	2878 bs.
Wiskey,	157 [illegible]

Farine, par bar. $ 50
Wiskey, gallon 26 à 27 cts.

Liverpool, 24 mars.

[illegible]

DERNIÈRES DATES

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS

Expédiés.

Navire Emerald, Prindle N. York,	L. V. Wick & co
Barque Duc d'Orléans, Hereley, Liverpool,	L. R. Gale
Brick William, Mc Near, Boston,	Stetson & Avery
Goel. Casket, Marchant, Boston,	Jenkins & co
Goel. Tiger, Bears, Mobile,	Jenkins & co
Goel. Star, Hanson, St Johns,	capit
Goel. Minerva, Eddy, Charleston,	W Sumner & co
Goel. Enterprise, Mallen B ston,	W Sumner & co
Goel. Meridian, Ellis, New York.	J M Ellis
Goel. Laurel, Bartlett, Boston	W Lummer & co
Goel. Perry Spencer, Nguet, Havane,	Reed & Barto
Sloop Havana, Parker New London,	capit

Arrivés.

Bateau de remorque Tiger, Buche, des Passes.
Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes.
Bateau de remorque Post Boy, Her[illegible], des Passes.
Bateau de remorque Farmer, Morison, des Passes.
Navire Lorrange, Marshall, Havre, 10 mars.
Navire Victoria, Snell, Havre, 19 mars.
Navire Globe, York, Philadelphie.
Navire Berwick, Chase, Philadelphie.
Navire Novel, Jaque, Liverpool.
Navire Alabama, Berry, New York.
Navire Lyons City, Liverpool.
Brick Greenwick, Westerland, Marseille.
Brick Brilliant, Coggshall, Rio Janeiro.
Goel. Decatur, Howes, Providence.
Goel. Juan Rivero, Rizack, Campeche.
Goel. Viola, French, Charleston.
Goel. Henry, Reed, Jamaïque.
Bateau à vapeur Ambassador, James, Louisville.
Bateau à vapeur Antony, Beckel, Pittsburg.
Bateau à vapeur Jno Nelson, Tuscumbia.
Bateau à vapeur Ajax, Raizer, St Martinville.
Bateau à vapeur Rossack, Ferry, St Louis.

THÉATRE D'ORLEANS.

Mardi, 1er Mai.
Bénéfice de Mme. JOBEY.
1re Représentation de
BERTRAND ET RATON,
ou
L'ART DE CONSPIRER,
Drame en 5 actes, de Scribe.
Suivi de la
1re Représentation de
SANS NOM,
ou
DRAMES ET ROMANS.
Mystère-folie vaudeville en un acte, par Théaulon et de Genville.

Grande ouverture de LA SEMIRAMIDE,
Musique de Rossini.
Le spectacle commencera à 7 heures précises.

Soirée musicale.

M. R. F. K[illegible] [illegible]

M. Visere	Hautbois.
Coffi	Trombone.
M. Bishop	Cor.
M. Lesoulen	Piano.
M. Duvey	Basson.
M. F. K[illegible]	Clarinette.

[illegible] 3 av

CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

SENOR MARTINEZ [illegible] CONCERT [illegible]

[illegible]

PORTRAIT [illegible] VIVANT

Au Museum de Plough.

[illegible]

Le Dr. D. Davies, le Roi du Feu,

[illegible]

Orphelins Catholiques.

[illegible]

M. J. GARCIA, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines. Succession de feue dame Eus[illegible] R[illegible] [illegible] Augustin Dupré—[illegible]

Paroisse de Plaquemines, le 28 avril 1838.

G. LEONARD, juge.

30 av—3

AVIS.

LES soussignés viennent de recevoir de France par le navire Rubicon, [illegible] New-York [illegible]

27 av. REINE K[illegible] DILLERY & Co.

BOTTES Soulier et Brodequins.

101 caisses, [illegible] barque Zulgara, et à vendre par

H. G. HOUGS, 12, rue de la Douane.

27 avril

Succession de J[illegible] Levee.

AVIS est par le présent [illegible] Isaac Hart, [illegible] encoignure des rues Toulouse et Levée.

27 avril—10

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NLLE. ORLEANS.—[illegible] avril 1838.

UNE élection de neuf Directeurs pour cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie, le lundi 30 du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi. Les actionnaires sont invités à y assister et à prendre connaissance des affaires de la Compagnie.

17 av—12 AUG. ST. MARTIN, secrétaire.

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION FOUCHER.—Vente par le Register des Testamens.—Le lundi trente avril 1838 à midi, en vertu d'un jugement rendu le 21 mars 1836, par la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'action en partage No 994, intitulé: Succession de Louis Foucher Marie Amélie Saulet contre les héritiers de L. Foucher, et aussi en vertu d'un ordre de vente de la dite Cour des Preuves, en date du 6 octobre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la communauté qui a existé entre le dit feu Louis Foucher, et son épouse survivante Dame Marie Amélie Saulet, les esclaves et biens fonds ci-après décrits, savoir:

1. Marie Louise négresse créole, âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, un peu blanchisseuse, bon sujet, avec son enfant nommé Damis, âgé d'environ 8 ans.

2. Charles, nègre Africain, âgé de 45 ans, habitué au travail d'un jardin.

3. Céleston, nègre créole, âgé d'environ 25 ans, charretier, travaillant au jardin, ivrogne, s'est absenté plusieurs fois.

4. Henri, nègre créole, âgé d'environ 27 ans, bon charretier, pelle et pioche, propre à tout. Il s'est absenté plusieurs fois.

5. Augusta, griffe créole, bon domestique, bon cocher, palefrenier, un peu charpentier, sujet très intelligent et propre à tout.

6. Victor, nègre américain, créolisé, âgé de 19 ans, domestique de maison, habitué à conduire une barouche.

7. César, nègre créole fils de Marie Louise, âgé de 18 ans, un peu domestique de maison, charretier et habitué à conduire un cabrolet.

8. Elick, nègre américain, âgé de 26 ans, au fait des chevaux d'une presse, bon manœuvre s'est absenté plusieurs fois.

9. Anna, mulâtresse américaine, âgée d'environ 45 ans, couturière et domestique de maison, aimant à boire.

10. Zulime négresse africaine, âgée de 52 ans, buvant quelquefois, marchande de légume, un peu blanchisseuse.

11. Joséphine, griffonne créole, âgée de 17 ans, couturière, domestique de maison, avec son enfant nommée Carméhte, âgée de 21 mois.

BIENS FONDS.

1o Les quatre cinquièmes, l'autre cinquième étant la propriété parafernale de Mme. Vve Louis Foucher, d'un ilet complet situé au faubourg Saulet, désigné par le No 14, renfermé entre les rues Estelle, Constance, Mercerie et Annonciation, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

2. Un demi terrain, rue Royale entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant trente pieds de face sur cent vingt de profondeur, sur lequel se trouve une maison en briques au rez de chaussée et une cuisine à étage; les dites bâtisses en mauvais état.

3o Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No 1, du dit ilet 18 situé au faubourg Saulet à l'encoignure des rues Constance et Estelle.

4o Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No 10, du dit ilet 18, au dit faubourg et faisant face à la rue des Magasins.

5o Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain, désigné par le No. 2, du dit ilet 30 audit faubourg, faisant face à la rue des Magasins.

6o Un terrain au faubourg Saulet désigné par le No. 20 ayant quarante pieds de face sur la rue de la Levée sur 20 pieds de profondeur, borné du côté d'en haut par le terrain No 19 et du côté d'en bas par une autre propriété appartenant en propre à Mme Ve. Foucher.

7o. Les trois quarts d'un terrain du même faubourg Saulet ayant quatre vingt deux pieds 6 pouces de face à la rue Hunter, côté nord, entre les rues de la Levée et Tchoupitoulas, sur cent six pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. J. McDonogh et de l'autre côté par Mr. Harvey Norton, et dans la profondeur par la propriété propre à Mde. Ve. Foucher, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

8o Les bâtisses qui se trouvent sur une portion de terrain dans le faubourg Saulet, composée des lots 1, 2, 3 et 4 de l'ilet 30 au dit faubourg.

9o Une portion de terre située au faubourg Robin [illegible] de deux terrains, désignés [illegible] No. 23, le terrain No. 4, ayant 60 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt pieds de profondeur, et le terrain No. 3 [illegible] Le terrain No. 4, ci-dessus [illegible]

10o Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain au faubourg Saulet, désigné sous le No. 15 de l'ilet 21 [illegible] la rue Mercerie, sur 15 pieds de profondeur.

Conditions de la vente.—Les esclaves payables [illegible]

W. C. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

7 mars

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. H. Feraud, N. P. aux frais des acquéreurs.

Ventes par le Marshal.

J. C. Pritchard vs Roamer & Powers.

EN vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, Tchoupitoulas No. 6, le lundi 30 avril 1838, à 4 heures P. M., [illegible] souliers, bottes, chapeaux [illegible] de la susdite affaire.

Conditions comptant. B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un [illegible] fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai [illegible] entre Conti et Royale, [illegible] 30 avril [illegible] un cabriolet cheval et [illegible] E. Cordeviole vs L. [illegible]

Conditions comptant. B. BEAUREGARD, marshal.

Pension de Demoiselles,

Rue Philippa, auprès du gouvernement,

MADAME GRANT [illegible]

17 avril

A [LOUER]—La maison à [illegible] No. 91 rue de la [illegible] Royale. [illegible] J. W. Calhoun [illegible]

21 av—6

[illegible] 21 av—6

CARTES [illegible] NORMAN, [illegible] & Co. [illegible] No. 12

NOUVEAUTÉS—ARTICLES DE PARIS.

M. H. GAILLARD [illegible]

H. GAILLARD, [illegible] Royale et Orléans.

2000 [illegible] H. GAILLARD, [illegible] Royale et Orléans.

PLUSIEURS [illegible] No 850 à la poste.

UN TONNELIER—[illegible] nègre âgé d'environ 30 [illegible] métier de tonnelier [illegible] S'adresser No. 13, allée de la Banque. 24 av—6

DOMESTIQUE [illegible] à vendre. Un superbe [illegible] 14 ans, accoutumé au service [illegible] S'adresser au No. 13, allée de la Banque. 24 av—6

AVIS—Pendant mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. S. Maspereau est chargé par moi de [illegible] de mes affaires.

21 avril—6 JACQUES VITAUT.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine tranche est aujourd'hui de $7 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 30 avril,) 37 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire, quarante six 1/4 onces.

Nlle-Orléans, 27 avril 1838.

PAUL BERTUS, recorder No. 1, maire pro tem.

28 avril

LES personnes qui désirent concourir à la réception du Prince de Joinville, fils du Roi des Français, et lieutenant de vaisseau, sont prévenues qu'une liste de souscription pour un banquet, et une fête [illegible] sont ouvertes chez M. Bertus, rue d'Orléans. On doit espérer que les citoyens de cette ville se réuniront pour une réception, sans distinction de leur pays d'origine.

Les commissaires provisoires sont:

MM. B. Marigny,	MM. Martin Gordon Jnr
E. A. Canon,	George Eustis,
J. B. Plauché,	J. F. Canonge,
Simon Cucullu,	James Duplessis,
Victor Burthe,	B. Milligan,
Joseph Bernier,	Frédéric Buisson.

Les souscripteurs seront convoqués aussitôt que les listes seront fermées. 28 avril—6

A LOUER,

UN Magasin situé rue de la Nouvelle Levée entre Ursulines et Hôpital. S'adresser à Arnaud Pitot, rue de l'Esplanade entre les rues Royale et Bourbon ou à J. A. Wilcox, à la Cour de Paroisse.

2 avril—4

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON D'ORLEANS—Nlle Orléans, 27 avril 1838.

A UNE élection tenue le 14 courant, les personnes suivantes ont été dûment élues directeurs de cette Compagnie, pour servir en an:

John Nicholson,	William T. Kepp,
Thomas Toby,	H Beckman,
Joshua Baldwin.	

Et à une assemblée tenue le 25 courant, John Nicholson a été élu président de la susdite Compagnie.

28 avril SAML. RICKER Jnr. Secrétaire.

AVIS.

LES contribuables du 6e District de la paroisse d'Orléans, compris entre la partie sud ou sud-est par Dabé, Côté des Tritons, et la ligne inférieure de la paroisse Jefferson, depuis le fleuve Mississipi, par le nouveau Bassin et Canal, sont prévenus que le tableau d'assessment de leurs propriétés, est fait et qu'il est exposé chez M. Z. Trudeau, rue Gasconne, près la rue de la Nouvelle Levée, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de relevée.

Nouvelle Orléans, 26 avril 1838.

F. LAYET.
J. D. ROSENDA,
SAMUEL KIBOURZ,
Assesseurs.

28 av—10

AVIS—Ayant acheté les marchandises de L. Fleurry, No. 47, rue Conti, je les vendrai à des termes les plus raisonnables, pour du comptant ou de bon billets. 28 avril—3 T. FITCH.

NOUS avons l'honneur d'informer les Dames et le public en général que nous recevons par le navire Michigan un assortiment complet de marchandises d'été dont nous ferons l'ouverture mercredi prochain le 2 mai. Nous espérons que le choix des articles qu'elle composent, ainsi bien que leur bas prix engageront les Dames à nous continuer le patronage qu'elles ont bien voulu jusqu'ici nous accorder.

28 avril E. LEFEBVRE & FRERE.

Ventes à l'Encan.

Propriété de valeur dans la première Municipalité

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 5 mai prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

3 lots de terre situés rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et Hôpital, conformément à un plan tiré par F. Wilkinson, et maintenant déposé à la Bourse ci-dessus.

Le lot No 1, formé l'encoignure des rues des Ursulines et des Remparts, et mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 108 pieds.

Les lots Nos 2 et 3, mesurent chacun, 22 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts, sur 108 pieds de profondeur. Il se trouve une allée commune sur le derrière desdits lots, qui mesure 9 pieds 2 pouces et 6 lignes, de face à la rue des Ursulines. Ces trois lots seront d'abord offerts ensemble pour être vendus et dans le cas qu'ils ne soient pas vendus, ils seront criés séparément.

Conditions, 6 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant Edward Barnett not. pub. aux frais des acquéreurs.

28 av—6

PAR HEWLETT & CENAS

IL sera vendu mercredi le 9 mai prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade.

La propriété ci-après décrite, qui avait été adjugée à T W Collens, à une vente faite par Isaac L. McCoy, John Hewlett, J M Back, et Peter Cenas, encanteurs, le 1er. février dernier aux frais et risques et pour compte de Duncan N Hennen, qui avait acheté ladite propriété à une vente faite par les mêmes encanteurs, le 1er février 1837 et qui a manqué de remplir les termes et conditions de la vente, ledit Collens ayant aussi manqué de remplir les termes et conditions de la vente, ladite propriété est revendue à ses frais et risques, et aussi à ceux de D N Hennen, l'acquéreur primitif.

Description de la propriété, six lots de terre situés dans l'ilet formé par les rues Carondelet, St Charles, Poydras et Perdido, désignés par les Nos. 14, 15, 25, 26 et 29, sur un plan qui se trouve en l'étude de Joseph B Marks, Esq. notaire public, et tiré par H Grant, ingénieur civil, &c., approuvé par Daniel Howell Esq., voyer de la 2de Municipalité, le 14 janvier 1837, et signé ne varietur, par James P. Freret, Esq., le 1er. fév. 1838.

Le Lot No 14, mesure 26 pieds de face à la rue Perdido, et 102 pieds 3 pouces, et 1 3/5 de ligne sur le côté Est, et 102 pieds trois pouces et 3/5 de ligne sur le côté Ouest, qui est la ligne qui divise du lot No 15, et la mesure du fond égale celle de la façade qui est d'une largeur de 26 pieds.

Le lot No. 15, attenant au No 14, et mesure aussi 26 pieds de face à la rue Perdido, sur 102 pieds 3 pouces et 3 5 lignes sur le côté Est, ou ligne qui le sépare du dit No. 14, et 102 pieds 3 lignes et 4 4 5 de lignes sur la façade ou côté Ouest, attenant au lot no 16 avec 26 pieds dans le fond.

Le lot No. 26 mesure 25 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Le Lot No. 28, mesure 25 pieds 7 pouces et 4 de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Le Lot No. 29, ci-devant le coin nord des rues Poydras et Carondelet, et ayant aussi No. 28 et mesure 24 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et face de 110 pieds à la rue Poydras entre lignes parallèles.

CONDITIONS:

Un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans du 1er Février 1837, avec un intérêt de 6 pour cent par an pour les lots Nos 14, 15, 26, 28 et 29, en billets endossés à la satisfaction de Mrs. Freret Frères, et garantis par une hypothèque spéciale sur les lots sur lesquels de pourront être tournés—Des notes séparées seront exigées pour les intérêts et garanties de la même manière. Les titres seront tournés aux acteurs par Ladite Freret Frères qui est garant pour tous points.

La personne ou les personnes à qui la propriété ci-dessus ou aucune portion d'icelle seront adjugée par les encanteurs sus nommés, sera tenue de donner les noms de leurs endosseurs aussitôt qu'après la vente, en écrivant au Comité de Finance du Conseil de la 2de Municipalité, et, en un moment de l'adjudication, et en cas que les noms des principaux ou des endosseurs ne seraient pas satisfaisants au dit comité, l'adjudication sera à l'ordre du nulle, et une nouvelle vente procédera et de nouveau à la réadjudication de la susdite propriété à quelques clauses requises soient entièrement remplies.

27 avril—11

PAR M BARNETT Sr.

Vente de Syndic.

IL sera vendu mardi, 1er. de mai prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan juge de la Cour de District, dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, daté du 13 mars 1838, et sous la direction de M. Raphaël Toledano, syndic des créanciers ci-après décrites, étant mises à ses créanciers par William S. Watermann.

SIX LOTS DE TERRE, dans l'ilet borné par les rues Circus, Girod, Philippa et Julie, d'après un plan pardevant J. B. Marks, notaire public, daté du 18 [illegible] 1836, dont le plan est maintenant déposé en son étude.

LES LOTS Nos. 1, 2 et 3, mesurant chacun 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue du Cirque, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces.

LES LOTS 4, 5 et 6 mesurant chacun la même façade sur la rue Philippa, et même profondeur que les précédens.

L'ILET No. 19, faubourg Boulgny, d'après acte passé devant J. B. Marks, notaire public, daté du 18 janvier 1837, et dont le plan est annexé à cet acte [illegible] de Théo Seghers, notaire public daté 23 décembre 1835, mesure 186 pieds à la rue des Magasins, 238 pieds à la rue de Lyon, 233 pieds 10 pouces à la rue Live Oak, 220 pieds 7 pouces à la rue Upper Line.

Un Lot de Terre mesurant

41 pieds 1/2 à 43 1/2 faisant face au chemin de la Métairie indiqué à Vienne, [illegible] s'étendant sur la derrière vers la ville, de 1,900 pieds, d'après acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public.

Conditions: Un quart comptant et le reste à un crédit de 6 12 et 18 mois, en trois termes égaux, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 mars—12t,2jo

POUR ST. LOUIS, ALTON.

Le bateau à vapeur ALTON, capitaine Ridgely, partira pour les lieux susdits et [illegible] intermédiaires [illegible] Pour fret ou passage, ayant de beaux [illegible] s'adresser à bord en face de la rue Canal ou à

GODFREY, LAWRIE & SMALL,

30 av 28, rue du Camp.

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS,

et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur L'AJAX, capitaine C. R[illegible] [illegible]

FOLLAIN, BELLOC & DEGELOS,

30 av [illegible]

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI

Le bateau à vapeur [illegible] CHANCELLOR, capitaine Jos. Sh[illegible] [illegible]

FORSYTH & LIMERICK, 13, rue des Magasins.

BATEAU A VAPEUR MAZEPPA

CAPITAINE KNIGHT

Pour Madisonville, [illegible] et Covington [illegible]

28 av—3

Pour Louisville et tous les ports intermédiaires,

BATEAU DE PASSAGE.

Le steamer SAINT LOUIS, capitaine J. C. Swon, ayant une partie de son chargement engagé à bord, partira pour le port ci-dessus mercredi, le 2 mai à 10 heures du matin. Pour le reste du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord vis à vis de la rue Gravier, ou à

BOGART & HAWTHORN, No. 63 rue Gravier.

N. B. Le St. Louis prendra du fret pour l'embouchure de la Rivière Blanche, Memphis, Randolph, et tous les ports intermédiaires sur l'Ohio. 30 av.

Pour Pittsburgh, Wheeling, Maysville, Portsmouth, Cincinnati, Louisville et tous les ports intermédiaires.

BATEAU DE PASSAGE.

Le steamer ALBANY, [illegible] commandé par le capitaine S. Brackell, ayant une grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira positivement pour les ports ci-dessus, aujourd'hui lundi à 4 heures de l'après midi. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis de la rue du Commerce ou à

BOGART & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

30 av

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE

Succédant au Josephine.

Le navire GEORGIAN, capitaine Eldridge, partira sous peu, pour le port ci-dessus, et peut prendre 100 balles de coton, ou la vapeur. Pour fret s'adresser à JAMES D. DENEGRE,

30 av 16, rue de la Douane.

POUR BOSTON.

La goëlette DEPOSIT, capitaine Homer, fine voilière, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis de la rue Suzette, seconde municipalité,

JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

20 av

Le navire UNION, capit. P. Demandes, devant partir pour le Havre, le 10 du mois prochain fixe, a besoin de 400 balles environ pour compléter son chargement.

S'adresser au capitaine, à bord, ou à

B. LODUMIEY, 25, St. Louis.

30 avril—3

POUR HARTFORD—Le brick fin voilier, classé A 1, CITIZEN, capitaine Thing, peut recevoir l'équivalent d'environ 100 balles sur le pont, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.

30 av

POUR HARTFORD—La goëlette HENRY A BREED, capitaine Brookings, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 barils sur le pont, ou pour passage, s'adresser à

J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.

30 av

POUR PHILADELPHIE—JAMES LINE.

Le navire OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Garvin, à bord, presque vis à vis le marché aux légumes ou à

JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

30 avril

POUR BORDEAUX—Le 4 mai fixe—Le brick américain RAYMOND, capitaine Levanseller. Pour fret ou passage s'adresser à

B. BAILEY, ou à R. A. LEFEBVRE, rue Bienville.

30 av—4

POUR LE HAVRE

Le navire bien connu RUBICON, capitaine Geo. L. Rogers, ayant partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour le port susdit le 10 prochain. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

JOS. BARTHET, 30, rue Toulouse.

28 avril

CACAO—400 sacs en débarquement de la goëlette Tereza et à vendre par A. GRAMER, 30, rue Bienville.

30 av—3

Ventes à l'Encan:

A VENDRE PAR W. MERRYFIELD & CO.

A LEUR cour d'entrepôt de douves et de planches, encoignure des rues Ste Marie et Levée, faubourg Lafayette.

Planches de 2, 3 et 4 pouces, bras de roues, volches, solives, planches de peuplier, douves pour pipes et barriques à huile, 3000 planches de fond, 30 milliers pieds de planches de pin, essentes, planchettes, &c.

30 av—6

SUPERBES OBJETS DE GOUT

Aujourd'hui.—Vente sans Réserve.

PAR FERNANDEZ ET WHITING

Au No. 163 Rue de Chartres

IL sera vendu tout le reste des articles de Londres, annoncés dans l'Abeille de Samedi dernier, qui n'ont pu être vendus ce jour. Les marchandises devront être enlevées immédiatement des lieux, attendu que le local doit être livré le même jour. 30 av—1

PAR GEORGE Y. BRIGHT.

IL sera vendu [illegible] prochain, 3 mai, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, à midi, l'esclave Lydia, âgée d'environ 17 ans, c'est une excellente [illegible] et très propre [illegible] Elle est pleinement garantie et acclimatée.

Onze lots de terre situés [illegible] baie de Biloxi, contenant 100 pieds de face sur [illegible] de profondeur, [illegible] Le sol est parsemé de [illegible] et de la Pointe.

La propriété susdite est vendue par suite du départ des propriétaires de quitter cette ville. Les conditions sont au comptant. 30 av—1

PAR FERNANDEZ & WHITING

IL sera fait mercredi 2 mai, à 11 heures du matin, la dernière vente au magasin de M. Von V[illegible], no. 81, rue de Chartres dont le stock consiste en un grand et nouvel assortiment de [illegible] de cheminées très riches, pendules de bronze avec navires, fontaines et sujets classiques, candelabres, lustres, services en porcelaine pour le dîner, le dessert et le souper, en tout genres vases en porcelaine, gobelets riches, tables à ouvrages, pour dames etc.

Conditions à la vente 30 av—3

PAR HEWLETT & CENAS

Propriétés de valeur et Esclaves

IL sera vendu mardi 1er. de mai prochain, à la Bourse de Cité, à midi,

UN LOT DE TERRE DE VALEUR, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues Gravier et Baronne. Le lot mesure 46 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, 46 pouces et 4 lignes sur le derrière, sur une profondeur de 105 pieds 7 pouces, à la rue Baronne, et 103 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté opposé, propriété de P. L. Sloane [illegible]

[illegible]

CONDITIONS.—$1000 [illegible] 1836, [illegible] 6, 12, [illegible]

DE PLUS—UN ILET DE TERRE DE VALEUR, [illegible] Municipalité [illegible] Gravier [illegible] 230 pieds [illegible]

[illegible]

DE PLUS—QUATRE LOTS DE TERRE DE VALEUR, situés au faubourg Washington, mesurant [illegible] 30 [illegible] sur 145 à 150 [illegible]

CONDITIONS.—[illegible]

AUSSI—LES ESCLAVES SUIVANS:

HENRY BROWN, âgé de		35 ans,
MARIE [illegible]	"	30
HENRY FIELD	"	38
WILLIAM,	"	27
ALICK	"	25
JOE	"	22
TOBY	"	37
JULIUS	"	26
WASHINGTON	"	24
CHARLES	"	19
SAM	"	47

Les esclaves ci-dessus forment, sans exception [illegible]

[illegible] WASHINGTON [illegible]

SAMUEL [illegible]

MARTHA âgée d'environ 28 ans, bonne [illegible]

CONDITIONS.—[illegible]

26 av—5

PAR DOMINGON & SAVORY

Vente de beaux meubles

IL sera vendu [illegible] 30 avril [illegible] des sofas, [illegible] chaises [illegible]

Les conditions seront connues au moment de la vente. 26 av—4

PAR P. E. TRICOU

IL sera vendu [illegible] Samedi, 5 mai prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de [illegible] Carrollton [illegible] 7 avril 1838, par Bo[illegible]

Lot No. 1 22 pieds de face à la rue de la Levée [illegible] de 115 pieds [illegible] 117 pieds 11 pouces 2 3 de [illegible]

Lot No. 2 ayant 22 pieds de face à la rue de la Levée [illegible]

[illegible]

PAR DEJOUX & FERNANDEZ

MARDI prochain, 1er mai, à dix heures du matin au No. 2[illegible], rue Bourbon entre St.-Anne et Dumaine, il sera vendu [illegible] sofas, chaises, glaces, [illegible] meubles de premier choix et en parfait état.

Conditions à la vente 27 avril—4

PAR HEWLETT & CENAS

Vente de coton endommagé

IL sera vendu lundi 30 du courant, à 5 heures du [illegible] à la presse à coton du Mississipi [illegible] 27 avril

PAR FERNANDEZ ET WHITING.

Vente de Vins fins de Bourgogne à l'Encan.

MARDI 1er. mai prochain, à onze heures du matin, [illegible] rue St Louis [illegible] Royale, sera vendu [illegible] VINS FINS de Bourgogne, [illegible] Chambertin, Romanée, Pomard, Beaune, V[illegible] et Macon, [illegible] en lots convenables aux acheteurs.

☞ On appelle l'attention des amateurs à cette vente.—Conditions à la vente 23 [illegible]

PAR P. E. TRICOU.

Pour clore une Succession.

IL sera vendu samedi [illegible] à la Bourse de la Cité rue St. Louis [illegible] d'après le plan qui sera à la Bourse au moment de la vente.

2 lots de terre situés rue du Quartier entre Royale et Condé.

Le no. 1 mesurant 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face sur une profondeur de 88 pieds 11 pouces 7 lignes d'un côté et 82 pieds 1 pouce 1 2 ligne de l'autre.

Le no. 2 mesurant 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face sur une profondeur de 80 pieds 2 pouces 2 lignes d'un côté et 82 pieds 1 pouce 1 2 ligne de l'autre.

2 lots de terre situés rue [illegible] Esplanade entre Royale et Condé.

Le no. 3 mesurant 33 pieds 6 pouces 4 lignes de face et 122 pieds 6 pouces 11 ligne de l'autre.

Le no. 4 mesurant 33 pieds 1 2 ligne de face sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces 11 ligne d'un côté et 120 pieds 5 pouces 6 lignes de l'autre.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les bâtisses et le pavage sont payables [illegible]

Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs. [illegible]

PAR BARNETT S.

IL sera vendu S[illegible] 5 [illegible] prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale.

TROIS LOTS DE TERRE, situés au faubourg Marigny, [illegible]

[illegible]

Conditions à la vente 25 avril—10

[illegible]

Propriété de grande valeur sur l'Esplanade

MARDI [illegible]

[illegible]

Conditions 6, 12, 18 et 24 mois [illegible] endossés à satisfaction, avec hypothèque [illegible] qu'à parfait paiement.

L'acte de vente, chez F[illegible] notaire, aux frais de l'acquéreur.

Le plan figuratif de la propriété [illegible] à la Bourse.

☞ On pourra visiter la propriété [illegible] susdits encanteurs. 25 av—6

ALEX PAYA & C. rue de Chartres, No. 6 viennent de recevoir par le navire Michigan du Havre, un superbe assortiment de chapeaux de soie noirs, qualité supérieure et à la dernière mode.

28 avril—5